

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 20 mai 2019
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
Mme Maude Chollet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, M. Fabrice Chollet, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et aux sapeurs-pompiers présents dans le public. L'ordre du jour modifié en date du 10 mai dernier par courriel sera suivi tel que présenté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 18 février 2019
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2019
Demande de crédit d'investissement pour le remplacement de deux tracteurs du Service de la voirie par un nouveau véhicule
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2019
Demande de crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle caserne à Oron-la-Ville
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2019
Demande de crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à Chesalles-sur-Oron
8. Interpellation Mancini et consorts : Installation d'antennes 5G sur le territoire de la Commune d'Oron
9. Divers et propositions individuelles.

Appel

- 52 Conseillers sont présents sur 60. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 18 février 2019

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune modification n'est demandée. Le PV sera archivé tel que présenté avec remerciements à son auteur.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** remercie le comité de l'Orée-du-Bois, pour son invitation à l'apéritif qui a eu lieu le 18 mai dernier.
- Les votations du 19 mai 2019, se sont parfaitement bien déroulées, les résultats étaient transmis avant 11h, au canton.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse. Il excuse M. Daniel Sonnay (municipal) qui est en vacances.
- Projet de fusion avec Essertes : la première réunion a eu lieu le 25 mars dernier, en présence de Monsieur le Préfet, qui est le référant au canton. Le 6 mai, la composition des groupes a été effectuée et il remercie les membres du Conseil qui se sont annoncés afin de faire partie des groupes, et cite les membres. Il précise que l'avancement de ce projet sera relaté dans la presse, par M. Lambelet.
- Tour de Romandie : le prologue aura lieu le 21 avril 2020 dans notre commune. L'organigramme est présenté, la CERO, dont le Président est M. Ottet, organisera cette manifestation avec l'appui des sociétés locales.
- UCV le 5 juin 2021, la présentation pour cette manifestation dans notre commune aura lieu le 15 : juin prochain à Cossonay lors de la journée de l'UCV. Il y aura une jolie délégation avec le personnel communal qui est bénévole.
- Remerciements à la CERO pour cette belle organisation du comptoir d'Oron 2019.

- Conseil communal du 24 juin 2019 : une broche sera organisée après le Conseil.

PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2019
Demande de crédit d'investissement pour le remplacement de deux tracteurs du Service de la voirie par un nouveau véhicule

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents des commissions.
- **M. Yoan Hunziker**, Président de la commission ad hoc, résume le rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud** est surprise que le tracteur John Deere soit racheté au prix de CHF 12'000.-, elle demande s'il ne faudrait pas le garder, car il serait encore certainement bien utile.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond qu'il fonctionne encore, et qu'il y a des frais à prévoir comme par exemple l'expertise. De plus, il est plus judicieux d'avoir un tracteur que nous pouvons utiliser durant toute l'année, ce qui n'est pas le cas avec le John Deere. D'autre part, il y aura moins de frais d'assurance et de plaque avec un seul tracteur pour deux usages spécifiques.
- **Mme Christine Bise Demay** trouve qu'il y a souvent des achats de machines ou véhicules dans les préavis. Elle demande, s'il y a encore d'autres investissements à prévoir.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique qu'en principe durant les 2 prochaines années, il n'y aura pas d'achat à prévoir. La durée de vie d'un tracteur est de 10 ans.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 06/2019 est accepté par 50 oui et 1 abstention.

PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2019
Demande de crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle caserne à Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents des commissions.
- **M. James Carruzzo**, Président de la commission ad hoc, résume le rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué. Et demande au Président de la commission ad hoc, si les remarques indiquées dans le préavis sont des amendements.
- **M. James Carruzzo**, Président de la commission ad hoc, répond qu'il s'agit uniquement de remarques.
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, précise que les remarques formulées dans le rapport de la commission ad hoc, ont bien été entendues et seront prises en considération.
- **M. Florian Meyer** revient sur la première remarque de la commission ad hoc, au sujet de la sécurité lors de la sortie des véhicules d'intervention sur la Route de Lausanne et sur l'éventuelle

pose de signaux lumineux (feu orange). Il demande si les travaux actuels de la route ont été pris en considération.

- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, indique que la pose d'un signal lumineux est une fausse bonne idée, comme discuté avec le Commandant M. Marc Platel. Il doit encore en discuter avec son collègue M. Daniel Sonnay.
- **M. Jean-Luc Kissling** demande si le futur loyer de la caserne, qui sera de CHF 130'000.- par année comme indiqué dans le rapport de la COFIN, inclut la participation de notre commune.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise que le loyer comprend l'amortissement et le calcul des intérêts. Notre commune participe à la prise en charge du loyer.
- **M. Jean-Luc Kissling** aimerait connaître le montant de la participation de notre commune.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond qu'il s'agit d'environ le tiers du montant du loyer annuel.
- **M. Florian Meyer**, constate que le budget du projet était estimé à 3,75 millions au stade du concept et qu'il y a un montant de 3,7 millions mentionné dans le rapport de la COFIN, alors que la présente demande de crédit est de CHF 5 millions. Pourquoi y a-t-il eu une augmentation de + 33% ? Est-ce dû à la subvention de l'ECA de 1,3 millions
- **M. Christian Budry, Président de la COFIN**, répond que lors du premier conseil de l'année, un plafond d'endettement à 90 millions a été accepté. Le projet de caserne était budgétisé à 3 millions, maintenant il a passé à 3,7 millions. Le montant indiqué dans le rapport de la COFIN est celui mentionné dans le plafond d'endettement. Il y a une marge de manœuvre avec les locaux de la voirie.
- **M. Philippe Demierre** demande si le plafond d'endettement a été approuvé par le canton.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, confirme que le plafond a été accepté par le Conseil d'Etat. Il précise que le plafond d'endettement a été calculé avec une marge. Le montant calculé dans le plafond d'endettement était celui fourni par l'ECA pour le projet de caserne.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, fait le constat que les exigences de l'ECA ont augmenté entre le premier projet de la caserne et le second. La participation de cette dernière a également été modifiée.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud** revient sur les panneaux solaires et demande si les emplacements sont déjà définis.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, indique que l'entreprise générale a déjà été choisie, mais que le contrat n'a pas encore été signé. Il y a encore beaucoup de choses à voir avant que le projet soit finalisé, c'est en cours de discussion et d'optimisation.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 07/2019 est accepté par 50 oui et 1 abstention,

PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2019
Demande de crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à
Chesalles-sur-Oron

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents des commissions.
- **M. Simon Rod**, Président de la commission ad hoc, résume le rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.

- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** aimerait savoir si cette conduite a des problèmes de dysfonctionnement et combien coûterait le maintien du tracé actuel.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal**, indique que l'exercice n'a pas été fait en passant tout droit (à travers champs). Il a fallu décider rapidement, afin de profiter des travaux de la DGMR. Il indique que la conduite actuelle a déjà eu quelques interventions pour des fuites et que cela ira toujours en augmentant. Cette conduite a entre 60 et 70 ans et les matériaux étaient plus fiables à l'époque. Il constate qu'il faut profiter de cette opportunité de travaux comme la route sera ouverte.
- **M. Florian Meyer** est convaincu de la nécessité de changer cette conduite mais se dit déçu de ne pas avoir étudié la possibilité de passer à travers champs.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal**, précise qu'il n'a étudié cette option au vu des travaux planifié par la DGMR.
- **M. Romain Richard** demande si ce montant faisait partie du PDDE.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal**, précise que le PDDE concerne les réservoirs. Le changement de conduite n'est pas calculé dedans. Il y a 65 km de conduite et nous devons en changer 1 km par année.
- **M. Romain Richard** constate que des montants seront régulièrement prévus pour ces changements de conduites. Il faudrait l'indiquer dans le budget.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal**, répond que pour prévoir ces changements il faudrait mettre le montant de CHF 500'000.- au budget. La Municipalité a choisi de passer par des préavis, par soucis de transparence.
- **M. Philippe Taillens** n'est pas spécialiste des finances mais constate qu'il y a aussi des rentrées financières avec les taxes, c'est prévu dans le ménage courant.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 08/2019 est accepté par 48 oui, 1 non et 2 abstentions

**Interpellation Mancini et consorts :
Installation d'antennes 5G sur le territoire de la Commune d'Oron**

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'art. 74 du règlement du Conseil Communal, sur l'interpellation. Il indique qu'elle est signée par plus de 5 membres et peut être développée. Il passe la parole à M. Mancini pour une présentation de son interpellation.
- **M. Jean Mancini** donne une présentation et argumentation de son interpellation. Et donne lecture des questions posées à la Municipalité :

La Municipalité compte-t-elle respecter le moratoire en cours et refuser toutes demandes de construire pour de nouvelles antennes 5G ou la mise é jour d'antenne 4G en antenne 5G ?

Dans le cas où le résultat de l'étude de l'OFEV présenterait une réserve quant à la pose d'antenne en raison d'un danger pour la santé ou l'environnement, la Municipalité compte-t-elle malgré tout autoriser l'installation d'une antenne 5G sur la future caserne des pompiers à proximité immédiate de l'UAPE et des classes des plus petits de l'école d'Oron, sachant que les enfants sont encore plus sensibles que les adultes aux effets des ondes ?

Dans les mêmes circonstances et de manière plus générale, la Municipalité compte-t-elle entreprendre des démarches proactives pour inciter les futurs opérateurs des fréquences 5G à planifier, coordonner et voire même mutualiser leurs infrastructures ainsi qu'à respecter des critères qualitatifs d'intégration paysagère des équipements de télécommunication ?

Plus spécifiquement, la Municipalité compte-t-elle délivrer des permis de construire aux opérateurs qui en font la demande sur des bâtiments publics ou des parcelles de propriété communale ?

- **Le Président du Conseil** remercie M. Mancini et passe la parole à la Municipalité.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique que les réponses de la Municipalité seront données lors du prochain Conseil. En effet, il s'agit d'un sujet très compliqué qui dépasse certaines compétences.
- **Le Président du Conseil** prend note de cette information et indique que ce point sera mis à l'ordre du jour du Conseil du 24 juin 2019.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **Mme Monique Ryf** demande si la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mancini et consorts sera fournie par écrit.
- **Le Président du Conseil** répond qu'il n'y a pas d'exigence de forme.
- **Mme Monique Ryf** constate que sa peut-être compliqué de déposer, une résolution après la réponse de la Municipalité, du faites du peu de temps à disposition pour prendre connaissance des réponses de la Municipalité.
- **Le Président du Conseil** assure que cela se traite ainsi selon les différents règlements, lois et littérature juridique qu'il a consulté avant le conseil. La Municipalité aura peut-être la gentillesse de le faire par écrit quelques jours avant le conseil, mais il n'y a aucune obligation.
- **M. Florian Meyer**, indique l'art. 75 « Simple question » du règlement du Conseil communal et donne lecture du texte ci-dessous :

Sujet : eau potable et bilan du PDDE

"Une distribution d'eau sure et fiable est nécessaire à la santé et au bien-être des populations, ainsi qu'à une économie performante. A ce titre, il nous incombe de garantir la conformité de nos installations et de nous assurer que la qualité de l'eau distribuée réponde aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires (LDAI du 9 octobre 1992)" (voir préavis n° 19/2012).

Le rapport de gestion de notre commune de cette même année 2012 fournissait les indicateurs suivants :

- une consommation d'eau d'environ 330'000 m³, en augmentation de +5% par rapport à 2011, pour une population d'environ 4'800 habitants.
- une production d'eau communale de 37% seulement.
- de nombreuses fuites sur le réseau (20 à 30 fuites par année), correspondant à des pertes en eau d'environ 35%.

L'établissement d'un plan directeur de la distribution des eaux (PDDE) est donc un outil essentiel et incontournable au développement et aux besoins d'approvisionnement en eau de notre commune, non seulement pour la consommation, mais également pour la défense-incendie. Un crédit d'étude de Fr. 190'000.- a donc été voté en 2012 par la commune d'Oron, en complément d'un crédit d'étude de Fr. 30'000.- accordé en 2006 par le Service intercommunal des eaux de la Haute-Broye (SIDEHB).

Ce plan directeur de la distribution des eaux (PDDE) a été présenté par M. Isoz (Municipal) et ses mandataires, une première fois en septembre 2013 lorsque le travail était en cours et une deuxième fois le 14 mars 2016 après que ce plan et son concept d'alimentation ont été validés par les autorités cantonales.

Ce plan a notamment les ambitions suivantes :

- augmenter dès que possible nos propres ressources en eau potable.
- aboutir à une production d'eau communale proche de 100%, afin de dépendre le moins possible de nos fournisseurs.
- éviter les pertes en eau liées aux fuites.

La Municipalité souhaite donc réaliser les projets prévus au PDDE dans les meilleurs délais, afin de disposer d'un réseau de distribution répondant aux développements à court et moyen termes de la commune. Ceci passe par l'amélioration du réseau, la construction de nouveaux réservoirs, la réhabilitation de divers captages, le remplacement ou la création de nouvelles conduites.

Suite à l'abandon du projet de déplacement du puits des Bures, trois crédits d'étude (pour un total de Fr. 185'000.-) ont été votés par le Conseil communal le 3 mars 2014 (préavis n° 2, 3 et 4/2014) pour la prospection de nouvelles ressources en eau souterraines à Ecoteaux, Oron-la-Ville (Longive) et Palézieux (Côte-aux-Tavans). De plus, un crédit d'étude pour les avant-projets des ouvrages du PDDE de Fr. 170'000.- a été voté par le Conseil communal en décembre 2014 (préavis n° 27/2014).

Le PDDE prévoit 3 étapes de réalisation pour un coût total estimé à environ Fr. 19'200'000.- (selon le plan communal des investissements). Un crédit d'investissement de Fr. 6'512'000.- a d'ores et déjà été voté par le Conseil communal en juin 2016 pour la réalisation (partielle) de la 1^{ère} étape du PDDE (préavis n° 15/2016). Le coût total des travaux de cette 1^{ère} étape étant estimé à environ Fr. 7'900'000.-.

Aujourd'hui, 7 ans après le lancement de l'étude du plan directeur de la distribution des eaux (PDDE), ce sont Fr. 765'000.- de crédits d'étude et plus de Fr. 13'000'000.- de crédits d'investissement qui ont été votés par le Conseil communal, dont plus de Fr. 4'000'000.- qui ne font pas partie du crédit d'investissement pour la réalisation de la 1^{ère} étape du PDDE.

Nous serions donc intéressés, Madame et Messieurs les Municipaux, à ce que vous présentiez au Conseil communal, lors de sa prochaine séance du 24 juin 2019, un bilan actuel du plan directeur de la distribution des eaux (PDDE), afin de vérifier si les objectifs du PDDE sont atteints. Il pourrait notamment porter sur les points d'attention suivants :

- la consommation d'eau est-elle conforme aux prévisions ?
- la production d'eau communale est-elle conforme aux prévisions ?
- les rendements des nouvelles sources sont-ils conformes aux prévisions ?
- les besoins en eau sont-ils couverts, en regard de l'accroissement constant de la population ?
- le budget du PDDE est-il respecté et pourquoi y a-t-il autant de dépenses dans le domaine de l'eau qui ne font pas partie du PDDE ?

A l'heure de changements climatiques importants, **nous souhaiterions être rassurés sur la capacité qu'a notre commune à approvisionner sa population, actuelle et future, en eau potable (en quantité et en qualité), sur la base d'investissements financiers maîtrisés.**

Je vous remercie pour votre attention.

F. Meyer

Pour rappel : crédits d'étude et d'investissement votés par le Conseil communal d'Oron dans le domaine de l'eau depuis 2012 jusqu'à ce jour (liste non exhaustive) :

- Crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable "Aux Léchaies" à Palézieux-Gare de Fr. 400'000.- (préavis n° 15/2012). Ne fait pas partie du PDDE.
- Crédit d'étude complémentaire pour la finalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de Fr. 170'000.- (préavis n° 4/2013).
- Crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à Entre-Deux-Eaux, à Palézieux-Village, de Fr. 270'000.- (préavis n° 1/2014).
- Crédit d'étude pour le raccordement de la localité d'Ecoteaux sur le VOG de Fr. 50'000.- (préavis n° 16/2014).
- Crédit d'investissement pour la construction d'une station de pompage à Entre-Deux-Eaux, à Palézieux-Village, de Fr. 780'000.- (préavis n° 26/2014).
- Crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable entre Oron-la-Ville et Palézieux-Village de Fr. 360'000.- (préavis n° 7/2015). Ne fait pas partie du PDDE.
- Crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à l'ancienne route, à Châtillens, de Fr. 295'000.- (préavis n° 8/2015). Ne fait pas partie du PDDE.
- Crédit d'investissement pour l'équipement du puit d'Ecoteaux de Fr. 305'000.- (préavis n° 5/2016).
- Crédit d'investissement pour le remplacement des conduites entre la nouvelle station de pompage d'Entre-Deux-Eaux et les Léchaies à Palézieux-Village de Fr. 670'000.- (préavis n° 6/2016).
- Crédit d'investissement pour le remplacement de deux conduites d'eau potable à la route de Bulle, à Oron-la-Ville, de Fr. 355'000.- (préavis n° 9/2016).
- Crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable au chemin de la Paisible, à Oron-la-Ville, de Fr. 240'000.- (préavis n° 14/2016). Ne fait pas partie du PDDE.
- Crédit d'investissement pour la pose d'une conduite d'eau potable "La Dausaz – La Chervette" de Fr. 450'000.- (préavis n° 5/2017). Ne fait pas partie du PDDE.
- Crédit d'investissement pour le raccordement de la nouvelle station de pompage d'Ecoteaux sur le VOG de Fr. 1'270'000.- (préavis n° 18/2017). Ne fait pas partie du PDDE.
- Crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable à la Dausaz, aux Tavernes, de Fr. 260'000.- (préavis n° 7/2018). Ne fait pas partie du PDDE.
- Crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable à Champ-Jordil, aux Tavernes, de Fr. 160'000.- (préavis n° 8/2018). Ne fait pas partie du PDDE.
- Crédit d'investissement complémentaire pour l'équipement du puits d'Ecoteaux de Fr. 75'000.- (préavis n° 15/2018). Ne fait pas partie du PDDE.
- Crédit d'investissement pour la réfection des routes de Lausanne et Moudon (préavis n° 5/2019). Ne fait pas partie du PDDE.

- Crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à Chesalles-sur-Oron de Fr. 560'000.- (préavis n° 8/2019). Ne fait pas partie du PDDE.
- **Mme Monique Ryf** indique que lors de la séance du 30 avril dernier, le Grand Conseil Vaudois a annoncé que des crédits seront débloqués pour des parkings relais ; dont celui de Palézieux a été cité.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, précise qu'il va rencontrer le canton jeudi, cela ne sera certainement pas pour le parking mais plutôt pour le réaménagement de la gare.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud** demande à la commune si les employées pourront faire la grève des femmes le 14 juin prochain.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique qu'il n'y a pas eu de demande, et que le vendredi c'est calme, comme il y a beaucoup de personnes à temps partiel. En cas de participation des employées à cette grève, cela sera pris sur les congés.
- **Mme Monique Ryf** demande si la commune subventionne toujours le Easyvote pour les jeunes et si les retombées sont connues.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique que la commune subventionne Easyvote mais que les retombées ne sont pas connues, comme le vote est secret.
- **M. Christian Hockenjos**, annonce que 3 vaches de notre commune participeront à la Fête des Vignerons cet été.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée et souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h15.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 5 juin 2019

